

**SEANCE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du BUREAU**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'**

Nombre de membres en L'an deux mille vingt-cinq et le douze du mois de novembre, le  
exercice : Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise  
33 Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans sous la  
présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :  
28 + 2 pouvoirs

Date de la  
convocation :  
05 novembre 2025

Etaient présents : M. Anthony VADOT, Mme Martine MOREL,  
Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean-  
Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine  
LOUROT, M. André BECHE, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe  
CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Christine BUATOIS, M.  
Gérald ROY, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER, M.  
Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Eric  
BERNARD, M. Didier LAURENCY, M. David COLIN, M. Joël  
CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, M. Christian CLERC, M.  
Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Chantal,  
PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Étaient excusés : Mme Françoise JAILLET pouvoir donné à M.  
Didier LAURENCY, M. Stéphane BALTES pouvoir donné à Mme  
Fabienne BUISSON, M. Sébastien GUIGUE, M. Jacky BONIN, Mme  
Elise MYAT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

1.1 Marché publics

**B2025-016 Attribution du marché Etude préalable, suivi agronomique, curage et épandage des boues des lagunages des communes de Ratte (La Piat), Sagy (Bourg), Sagy (Bourg Sud), Simard (Le Putigny), de Saint-Usage (Le Curtil Moreau) et de Sainte-Croix-en-Bresse (Bourg)**

VU la délibération n°C2025-67 du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2025 déléguant au Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, maîtrise d'œuvre, de fournitures et de services supérieurs ou égaux à 90 000 € HT sans formalités préalables, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants,

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2121-1 et suivants relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics,

VU la nécessité de procéder à une étude préalable, à un suivi agronomique ainsi qu'au curage et épandage des boues des lagunages de plusieurs communes sur le territoire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'

VU la réalisation d'économies significatives par la mutualisation des prestations communes justifiant le recours à un marché non-alloti,

VU l'Avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé à la publication le 11 septembre 2025 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) pour la consultation relative à l'étude préalable, suivi agronomique, curage et épandage des boues des lagunages des communes de Ratte (La Piat,) de Sagy (Bourg et Bourg Sud), de Simard (Le Putigny), de Saint-Usage (Le Curtil Moreau) et de Sainte-Croix-en-Bresse (Bourg),

VU les offres des candidats,

VU le rapport d'analyses des offres et les résultats de la consultation.

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer le marché relatif à l'étude préalable, suivi agronomique, curage et épandage des boues des lagunages des communes de Ratte (La Piat,) de Sagy (Bourg et Bourg Sud), de Simard (Le Putigny), de Saint-Usage (Le Curtil Moreau) et de Sainte-Croix-en-Bresse (Bourg) à l'entreprise VEOLIA AGRICULTURE France sise à BEAUNE (21) pour un montant de travaux estimé à 81 641,80 € HT.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives au marché attribué ainsi que ses éventuelles modifications en cours d'exécution et à effectuer toutes les formalités nécessaires.

Secrétaire de séance :  
Mickaël CHEVREY



Date 17/11/2025

### DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT



Président de la Communauté de Communes  
Bresse Louhannaise Intercom'

Date 17/11/2025